

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 6 mai 2024, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Monique Gamache, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Damien Jean, Guillaume Lapointe et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron. La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

**01. MOT DE BIENVENUE**

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

**02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
  - 06.01. Résolution pour modification des signatures sur effets bancaires et autres
  - 06.02. Résolution pour reddition PRABAM
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
  - 07.01. Résolution pour aide financière pour formation de 2 pompiers
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
  - 08.01. Résolution TECQ 2019-2024
  - 08.02. Contrat de neige S-Neige-01-2024
  - 08.03. Entente Tub à l'eau
  - 08.04. Mandat signature du protocole d'entente double vocation 2023
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, Famille)
  - 10.01. Budget pour fleurs et arbustes
  - 10.02. Demande à la Famille
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
14. VARIA :
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Résolution 48-05-2024**

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents(es) que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

### **03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024**

**ATTENDU QU'** une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 2 avril 2024 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

#### **EN CONSÉQUENCE, Résolution 49-05-2024**

Il est présenté par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'accepter le procès-verbal du 2 avril 2024 tel que présenté.

### **04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Rien de spécial

### **05. COMPTES À PAYER À CE JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

**ATTENDU QUE** sous la résolution **08-01-2024**, le Conseil a accepté que les dépenses incompressibles 2024 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

#### **EN CONCLUSION, Résolution 50-05-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que tous les comptes soient acceptés et acquittés sur la liste présentée pour une somme totale de 19 035.61 \$ plus les dépenses incompressibles.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

---

Dany Marois, secrétaire-trésorière

### **06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)**

#### **06.01. Résolution pour modification des signatures sur effets bancaires et autres**

### **Résolution 51-05-2024**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que mesdames Anne Caron, Maire, Dany Marois, D.G./greffière-trésorière, Cathy Michaud, maire-suppléant, et Murielle Pelletier, secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, les chèques et autres documents relatifs à la bonne marche de la municipalité.

### **06.02. Résolution pour reddition PRABAM**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

### **EN CONSÉQUENCE, Résolution 52-05-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

## **07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)**

### **07.01. Résolution pour aide financière pour formation de 2 pompiers**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'** en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Damase désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Damase prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Islet en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE, Résolution 53-05-2024**

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Islet ; cette résolution abrogeant la résolution **120-10-2023**.

**08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)**

**08.01. Résolution TECQ 2019-2024**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour

recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE, Résolution 54-05-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligé découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

**08.02. Contrat de neige S-Neige-01-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissions conformes ont été déposées :

Entreprise Denis Leblanc inc.	590 001.03 \$ avec taxes,
9111-3415 Québec inc.	489 793.50 \$ avec taxes

#### **EN CONCLUSION, Résolution 55-05-2024**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet engage 9111-3415 inc. au montant de 489 793.50 \$ avec les taxes pour effectuer les travaux du Contrat S-Neige-01-2024.

#### **08.03. Entente Tub à l'eau**

##### **Résolution 56-05-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet paie 300 \$ par année pour 5 ans aux propriétaires du terrain de la Tub à l'eau pour utilisation de ce site.

#### **08.04. Mandat signature du protocole d'entente double vocation 2023**

##### **Résolution 57-05-2024**

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet mandate mesdames Anne Caron, Maire et Dany Marois D.G./greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, la convention pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet : Double vocation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour 2023.

#### **09. .HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)**

Rien

#### **10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA)**

##### **10.01. Budget pour fleurs et arbustes**

###### **Résolution 58-05-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'accorder un budget de 250 \$ pour les fleurs, puis défrayer un montant supplémentaire pour remplacer les arbustes morts ou brisés le cas échéant ; la dépense sera adoptée avec les comptes courants du mois concerné.

##### **10.02. Demande à la Famille**

Les Amusements St-Damase inc. demande la collaboration du comité de la politique Famille en déboursant les frais ou en donnant un certain montant en commandite pour insérer une activité supplémentaire dans la programmation du 50 ième qui rejoint les enfants et/ou les adolescents. Des idées seraient également appréciées. Une deuxième demande est formulée à l'effet d'aider pour l'achat d'une nouvelles structures usagées mais sécuritaire de

jeux pour remplacer celles actuelles qui sont vétustes. Le Conseil reçoit ces demandes et donnera une réponse sous peu.

#### **11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)**

Rien

#### **12. IMMOBILISATION**

Rien

#### **13. DEMANDES DIVERSES :**

Le Re-Lait Montmagny-L'Islet : Demande de soutien financier 2024. Le Conseil unanimement décide de laisser-passer.

#### **14. VARIA :**

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

#### **15. Questions de l'assistance**

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

#### **16. Correspondance**

Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

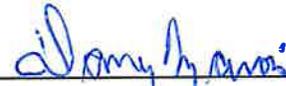
#### **17. Clôture de la séance**

##### **Résolution 59-05-2024**

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 40.



**Maire**



**D.G./greffière-trés.**

